



## **Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées**

### **Publication au bulletin officiel du 28 avril 2017**

#### **Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Saillon porte à la connaissance du public que Madame Constance Bonvin domiciliée à Saillon, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelle n° 190 « Au Bourg » PPE 5084, PPE 5087 Passage des Lombards 4
Enseigne	:	« Chez Constance »
Prestations	:	Maison d'hôtes de faible importance
Heures d'ouverture et de fermeture	:	07h30 – 22h00
Début de l'activité	:	01.05.2017

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au lundi 29 mai 2017.

Saillon, le 28 avril 2017

**L'Administration communale**